

Avant de déposer mon projet, je m'assure que ma proposition respecte les critères du règlement du budget participatif.

- Correspondre à l'une des thématiques suivantes : Arts, culture et patrimoine, aménagement des espaces publics, enfance et jeunesse, mobilités et voiries, nature en ville, biodiversité et développement durable, numérique, sport et loisirs, santé et solidarité.
- Se situer sur le territoire de Hauts de Bienne.
- Concerner l'intérêt général, elle doit bénéficier au plus grand nombre.
- Correspondre à des dépenses d'investissement.
- Constructions ou achats des choses qui durent : bâtiments, terrains, matériel, travaux... Toutefois, le projet ne doit pas induire pour la Ville des dépenses de fonctionnement supplémentaires hormis celles liées à la maintenance et à l'entretien.
- Porter sur une réalisation nouvelle.
- Ne doit pas être prévue dans les années à venir par la Ville ou être en cours d'exécution.
- Avoir un coût inférieur ou égal à 20 000 euros.



Vous avez besoin d'un accompagnement pour votre projet ?

Pour toute question, contactez la cheffe de projet Petites Villes de demain, Pauline Billet, par email à morezpetitesvillesdedemain@arcade-cchj.fr.

Place Jean Jaurès - Morez
39400 Hauts de Bienne
03 84 33 10 11
www.hauts-de-bienne.fr



Proposer un projet pour votre ville

Budget participatif





Comment ça marche ?

Les citoyens proposent un projet. Si celui-ci est recevable et que la population vote pour lui, il est financé et réalisé par la collectivité en collaboration avec le porteur de projet dans la limite de l'enveloppe financière attribuée.



Qui peut déposer un projet et voter ?

- Les habitants de plus de 10 ans. Pour les mineurs, un représentant légal majeur devra vérifier la conformité du projet vis-à-vis du règlement.
- Les personnes scolarisées sur la commune de plus de 10 ans. Pour les mineurs, un représentant légal devra vérifier la conformité du projet vis-à-vis du règlement.
- Les associations domiciliées sur la commune et enregistrées en Préfecture. Un représentant doit-être désigné.



01

1ER FÉVRIER AU 6 AVRIL 2025

Appel à idées

Vous pouvez déposer vos idées à l'accueil de la Mairie de Hauts de Bienne ou par mail à l'adresse suivante : morezpetitesvillesdedemain@arcade-cchj.fr.



02

7 AVRIL AU 31 MAI 2025

Analyse

L'ensemble des projets seront mis en ligne sur le site internet de la commune. Les services municipaux analysent la recevabilité de votre projet et sa faisabilité technique, juridique et financière.



03

JUIN 2025

Vote et annonce des lauréats

Les habitants pourront voter pour leurs projets préférés au cours de la première quinzaine de juin. Les projets qui obtiennent le plus de voix sont réalisés dans la limite de l'enveloppe de 20 000 euros. Possibilité de consulter la liste des projets recevables et ceux non recevables. Les raisons de non-recevabilité seront explicitées. Les lauréats seront dévoilés fin juin/début juillet.



04

Réalisation

La mise en œuvre des projets lauréats débute. La Ville s'engage en collaboration avec les porteurs de projet à les réaliser durant les deux années suivantes. L'avancée des projets sera mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Comment déposer un projet ?

- C'est simple, il suffit de remplir un formulaire et de transmettre des devis afin de pouvoir estimer le coût du projet.
- En version papier : à retirer et déposer à l'accueil de la Mairie.
- En version numérique : à retirer sur le site internet la commune. Une fois rempli, vous pourrez l'envoyer à l'adresse suivante : morezpetitesvillesdedemain@arcade-cchj.fr
- Si vous avez déposé un projet, vous serez tenu informé par mail des suites données.

Les bonnes questions à se poser pour élaborer son projet

- En quoi consiste-t-il ?
- À qui s'adresse-t-il ?
- Pourquoi pensez-vous que votre idée est pertinente pour la commune de Hauts de Bienne ?
- Où souhaitez-vous le réaliser ?
- Il faut que votre projet soit suffisamment abouti afin d'être étudié.